

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SIX MAI DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur YVAN LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Michelle WIBRATTE, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Nadège DRISSI

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-62 – Marché public de travaux de réhabilitation des équipements de tennis La Saussaie n°02-2025-MLM – Lot n°2 – Projet d'avenant n°4

Rapporteur : Marc PINAULT

Les travaux de réhabilitation des courts de tennis La Saussaie ont débuté en juin 2025.

Coordonnés par le cabinet KALEOS, en sa qualité de maître d'œuvre, et confiés aux entreprises DIEBOLT TP, titulaire du lot 1 – Terrassement, voirie et réseaux divers, et SAS MATHIS, titulaire du lot 2 – Bâtiment, le chantier portait sur :

- L'aménagement d'un cheminement extérieur éclairé et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- La rénovation de la charpente en bois ;
- Le changement des toiles ;
- La réfection complète des aires de jeu ;
- La mise en conformité du club house.

Le montant initial du marché s'élevait à 1 101 248,86 € HT soit 1 321 498,63 € TTC, ventilé comme suit :

- Lot 1 – DIEBOLT TP : 81 777,00 € HT soit 98 132,40 € TTC ;
- Lot 2 – SAS MATHIS : 1 019 471,86 HT soit 1 223 366,23 € TTC.

En cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires ont été identifiés comme nécessaires et ont donné lieu à la signature des avenants suivants :

- **Lot 1 – Avenant n°1**, d'un montant de 7 955,00 € HT, soit 9 546,00 € TTC, pour la création d'une aire d'aspiration conforme aux préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS) ;
- **Lot 2 – Avenant n°1**, d'un montant de 31 072,57 € HT, soit 37 287,08 € TTC, pour le remplacement des arches et ferrures situées aux extrémités des courts du fait d'un état de délabrement avancé constaté lors du retrait des toiles ;

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
19/05/2026

- **Lot 2 – Avenant n°2**, d'un montant de 17 900,00 € HT, soit 21 480,00 € TTC, pour des travaux de désamiantage des faux-plafond des vestiaires ; les anciennes dalles de faux-plafond contenant de l'amiante ayant été mise au jour à la suite d'infiltrations d'eau consécutives au soulèvement de la toile pendant la tempête Benjamin (octobre 2025) ;
- **Lot 2 – Avenant n°3**, d'un montant de 8 250,85 € HT, soit 9 901,02 € TTC, pour la fourniture et pose de dalles de faux-plafonds dans les vestiaires, le bureau et la cuisine (dégâts liés à des déchirements de la toile antérieurs aux travaux).

Un **avenant n° 4** est aujourd'hui proposé dans le cadre du **lot 2** et porte sur les opérations complémentaires suivantes :

- L'isolation thermique par l'extérieure et la pose d'un bardage bois sur le club house, pour un montant de 34 740,00 € HT, soit 41 688,00 € TTC ;
- La sécurisation du site par la pose de clôtures, portillons et portail, pour un montant de 30 749,00 € HT, soit 36 898,80 € TTC ;
- Pour un montant total de 65 489,00 € HT, soit 78 586,80 € TTC.

Ces travaux permettront de renforcer l'efficacité énergétique, d'améliorer l'esthétique extérieure du bâtiment et de sécuriser le site contre les intrusions. Une amélioration du confort thermique, une réduction des consommations d'énergie et une meilleure prévention des actes de vandalismes sont attendus.

Ce projet a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2026, pour un montant de 79 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer par délibération sur le projet d'avenant n°4 du lot n°2 du marché public n°02-2025-MLM portant sur les travaux de réhabilitation des équipements de tennis du site de La Saussaie.

VU le marché public de travaux n°02/2025/MLM pour la réhabilitation des courts de tennis La Saussaie à Moulins-lès-Metz, et notamment son Lot n°2 – Bâtiment avec la SAS MATHIS Agence IDF, domiciliée 27 rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS SUR MARNE (SIRET : 915 521 017 00011),

VU le projet d'avenant n°4 adressé par la SAS MATHIS à la commune de Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour renforcer :

- L'isolation thermique par l'extérieure et la pose d'un bardage bois sur la partie annexe du bâtiment « clubhouse » ;
- La sécurisation du site par la pose de clôtures rigides, portillons et portail.

CONSIDERANT la nécessité de formaliser ces modifications par la conclusion d'un avenant n°4 entre la Commune et la société MATHIS,

CONSIDERANT l'incidence financière du projet d'avenant n°4 du lot n°2 sur le montant global du marché, définie comme suit :

- Le montant initial du marché s'élevait à 1 101 248,86 € HT soit 1 321 498,63 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°1 – lot 1 s'élève à 7 955,00 € HT, soit 9 546,00 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°1 – lot 2 s'élève à 31 072,57 € HT, soit 37 287,08 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°2 – lot 2 s'élève à 17 900,00 € HT, soit 21 480,00 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°3 – lot 2 s'élève à 8 250,85 € HT, soit 9 901,02 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°4 – lot 2 s'élève à 65 489,00 € HT, soit 78 586,80 € TTC ;
- Soit une augmentation cumulée de 11,87 %, pour un nouveau montant de marché de 1 231 916,28 € HT, soit 1 478 299,54 € TTC.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 21 mai 2026,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet d'avenant n°4 du lot n°2 du marché public n°02-2025-MLM portant sur les travaux de réhabilitation des équipements de tennis du site de La Saussaie d'un montant de 65 489,00 € HT, soit 78 586,80 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au lot 2 du marché de travaux 02-2025-MLM – Réhabilitation des courts de tennis La Saussaie avec la société SAS MATHIS ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

24 VOIX POUR

5 CONTRE :

- Madame Sandrine REBECHE
- Monsieur Thierry HOUPPE
- Monsieur Yvan LEBERT
- Madame Christelle THEVENIN
- Monsieur Laurent PERRIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

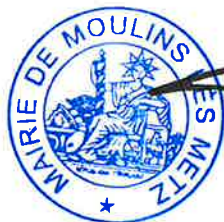
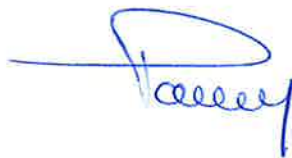
057-215704875-20260526-2026-62DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Notification : 01/06/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/05/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.